



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 4 février 2016

**Avis sur le PLU
de la commune de Vert-le-Petit**

La commune de Vert-le-Petit a saisi la CDPENAF, pour avis, sur le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal le 14 décembre 2015.

La commission note que cette saisine fait suite à l'annulation de la délibération d'arrêt du projet de PLU du 22 octobre 2015 pour une erreur de forme, sans modification du PLU. En effet, la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2015 a arrêté un projet de PLU identique sur le fond au projet de PLU arrêté le 22 octobre 2015.

Ayant déjà statué sur ce projet de PLU lors de la séance du 10 décembre 2015, la commission maintient à l'identique l'avis, les recommandations, observations et remarques émis lors de la séance du 10 décembre 2015 sur le PLU présenté par la commune de Vert-le-Petit.

Le président de la CDPENAF,



Olivier de SORAS

- 9 MARS 2016

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>